

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS

HYDROFUGE DE MASSE LIQUIDE NOIR UTILISÉ EN TANT QUE TRACEUR
POUR LES SOUBASSEMENTS, LES FONDATIONS, LES ARASES ET
TOUS LES OUVRAGES ENTERRÉS



DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PRODUIT

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS permet une parfaite homogénéité et une hydrofugation très efficace des enduits et mortiers dans la masse, augmentant ainsi la résistance aux cycles gel/dégel.

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS hydrofuge et colore dans la masse. Il est utilisé en tant que traceur pour mettre en évidence le traitement.



web

Ajouté à l'eau de gâchage, HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS, grâce à sa forme liquide, s'homogénéise parfaitement au mélange.

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS est un adjuvant garanti sans chlore, qui n'a aucun effet notable sur la prise et la résistance des bétons. Il présente un effet plastifiant et réducteur d'eau comme effet secondaire.

DOMAINES D'APPLICATION

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS permet de réaliser, dans le cadre des D.T.U., des bétons et mortiers étanches sous pression d'eau :

- Soubassements
- Fondations
- Arases
- Ouvrages enterrés
- Bassins
- Radiers
- Canaux
- Locaux industriels
- Réservoirs
- Caves
- Piscines
- Cuves alimentaires
- Stations d'épuration
- Joints de maçonnerie
- Façades
- Chapes étanches

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS peut être utilisé dans toutes les constructions fortement exposées :

- Aux intempéries,
- A l'eau pure, salée ou industrielle,
- Au sulfate de calcium.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Adjuvant non chloré
<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Couleur :</i>	Noir
<i>Densité :</i>	1,05 ± 0,02
<i>Températures limites d'application :</i>	+ 5°C à + 35°C
<i>Solubilité et nettoyage des outils :</i>	Eau

PROCES VERBAUX – REFERENCES

Conforme à la norme NF EN 934-2 sur les adjuvants.

CONSEILS GÉNÉRAUX D'EMPLOI

1 - Préparation des supports

Il est conseillé de toujours agiter avant emploi.

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS s'ajoute à l'eau de gâchage à raison de 2 % du poids du ciment, soit 0,7 kg pour un sac de 35 kg de ciment.

L'eau de gâchage sera diminuée d'environ 5 % à 10 % par rapport à un béton non hydrofugé.



web

Pour les mortiers, le sable sera propre et d'une granulométrie pouvant aller jusqu'à 5 mm.
Le dosage du ciment ne doit pas être inférieur à 300 kg par m³ (conformément au DTU 26.1).
La plupart des ciments sont compatibles avec HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS, mais nous conseillons, pour les ciments spéciaux, de faire un essai préalable.

2 - Mise en oeuvre

Verser HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS dans l'eau de gâchage.
Ajouter ensuite le ciment et les granulats préalablement mélangés jusqu'à l'obtention d'un mortier homogène.
La mise en œuvre du mortier contenant ainsi l'HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS s'effectuera de manière traditionnelle en projection ou en manuel.
Le remblai ne pourra être réalisé qu'une fois que l'enduit sera sec (concernant l'utilisation en soubassements et fondations).

3 - Consommation

2 % par rapport au poids du ciment, soit 0,7 kg pour un sac de 35 kg de ciment.

4 - Finition

HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS ne modifie pas la clef d'accrochage des futurs revêtements : des enduits, plâtres, crépis et peintures...

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES ET SÉCURITÉ

Utilisation sans danger. Remuer avant l'emploi en cas de stockage prolongé. Si HYDROFUGE DE MASSE NOIR POUR OUVRAGES ENTERRÉS gèle, il retrouve toutes ses qualités après dégel (ramener le produit à une température de 20°C), vérifier seulement l'homogénéité du produit. Ne pas utiliser avec des ciments sursulfatés et alumineux. Éviter les malaxages prolongés. Ne pas employer conjointement avec notre produit ACCÉLÉRATEUR, ANTIGEL LIQUIDE POUR BÉTON ET MORTIERS. La teinte noire pourra s'atténuer dans le temps mais ne nuira pas à l'hydrofugation du mortier.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transport : non soumis à la réglementation des transports.
Stockage et conservation : un an en emballage d'origine fermé à l'abri du gel et de la chaleur.

CONDITIONNEMENTS

Bidon : 2 litres et 5 litres
Jerrican : 30 litres
Fût : 220 litres

Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'applicateur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2007.



web